



NOTE D'INSTRUCTION - 0503/20 DG/PAD 03 AVR. 2020  
Portant mesures additionnelles de lutte contre la propagation de la pandémie du COVID-19 au Port Autonome de Douala.-

Malgré les mesures déjà prises dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du COVID-19 au Cameroun; mesures entièrement appliquées par le Port Autonome de Douala, il apparaît, selon le décompte fait quotidiennement par le Ministère de la Santé, que le nombre de personnes atteintes ne cesse de croître.

Face à la situation, et en addition aux mesures déjà prises, j'oblige tous les responsables et personnels du Port Autonome de Douala de s'astreindre, **DÈS LE LUNDI 6 AVRIL 2020 ET CE JUSQU'À NOUVEL AVIS**, au **PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE DE PROTECTION**.

Il s'agira pour chacun de démontrer, **DANS LE SERVICE ET EN DEHORS**, son engagement à contribuer à l'effort national visant à faire barrage à la pandémie, en faisant en sorte qu'il ne soit pas, **POUR LES AUTRES**, un transmetteur passif ou actif de la maladie.

À cet égard, et compte tenu de la rareté et des coûts prohibitifs à long terme des masques industriels à usage unique, qui ont par ailleurs déjà été acquis et distribués au Port Autonome de Douala, il est fortement recommandé aux personnels, **POUR EUX-MÊMES ET LEURS FAMILLES**, de ne pas négliger la possibilité de faire recours aux masques en tissus produits par nos artisans-couturiers, qui ont l'avantage d'être réutilisables après leur désinfection.

J'invite instamment le Commandant du port, le Chef de la Division du Suivi et de la Relance, le Chef de la Division de la Communication et des Relations Publiques, le Directeur des Ressources Humaines et tous les Chefs de structures, chacun en ce qui le concerne, à tenir scrupuleusement la main au respect de la présente instruction à laquelle j'attache le plus grand prix./-

DOUALA, LE 03 AVR. 2020

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

CYRUS NGO'O

Ampliations :

- PCA/PAD;
- DGA/PAD;
- Personnels du PAD.